

Fiche Métier

COORDONNATEUR·TRICE DE BASSINS VERSANTS

(Autre dénomination : animateur de bassins versants)

COMPÉTENCES

Savoirs

- Connaissances de gestion de la ressource en eau, en agriculture et aménagement de l'espace
 - Notions approfondies du fonctionnement de l'administration et des réglementations publiques
 - Notions approfondies en gestion de projets

Capacités

(savoir-faire et savoir-être)

- Anticiper, planifier et coordonner des actions impliquant plusieurs partenaires
 - Organiser et animer des réunions
 - S'exprimer et s'adapter à différents publics
 - Gérer des intérêts contradictoires
 - Aptitudes relationnelles
- Force de persuasion et de diplomatie
 - Autonomie

ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Localisation

Collectivités locales, syndicats intercommunaux, associations...

Particularités du métier

Conditions de travail

- Réunions le soir
- Plus d'un tiers du temps en gestion administrative et financière
 - Réseau d'échanges entre coordonnateurs

MISSION

Engager et mettre en œuvre les actions nécessaires de reconquête de la qualité des eaux de bassins versants, au sein d'une structure locale multi-acteurs dans le cadre d'un développement équilibré

ACTIVITÉS

- Réaliser ou faire réaliser le diagnostic initial environnemental du bassin versant (qualité de l'eau, étude socio-agricole, assainissement, piscicultures, consommation non-agricole en phytosanitaires, occupation du sol...)
- Solliciter les élus locaux et les sensibiliser par rapport à la qualité de l'eau (sessions de formation ou d'information,...)
- Organiser les concertations avec les acteurs locaux : élus, agriculteurs, industriels, agents communaux, associations, administrations... en vue de construire un programme annuel (objectif, actions, moyens)
- Constituer les volets technique, juridique (conventions, marchés publics...) et financier du projet (calendrier, budget, recherche des financements nécessaires)
- Soutenir ce projet auprès des financeurs (collectivités territoriales, Agence de l'eau, État, Europe...) et des partenaires (agriculteurs, associations, industriels...)
- Réaliser ou faire réaliser le programme en mobilisant les différents acteurs et partenaires
- Coordonner la réalisation des actions incombant à son organisme
- Participer à la définition des indicateurs pour évaluer les actions engagées et au recueil des données de leur suivi
- Animer les groupes d'acteurs pour les informer et les impliquer dans l'avancement du programme
- Assurer un suivi administratif et financier du programme
- Rédiger des rapports techniques et financiers sur l'ensemble des actions réalisées pendant l'année et les présenter aux partenaires et financeurs
- Organiser la communication auprès du grand public (presse, expositions, démonstrations, salons...)
- Assurer une veille sur la réglementation en matière d'environnement